
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 16 octobre 2025 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Convocation
10/10/2025

Elus en exercice 13
Présents 07
Procurations 05
Votants 12

Délibération n°
DEL202556

Objet
Finances
Convention avec
Sandra QUINTIN
Atelier FLE
2025/2026

Etaient présentes : Mme Baya ALGAY, Mme Marie-Bernadette BARLERIN, Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS, Mme Catherine FARRENQ, Mme Claire GRAO, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Fatiha REIKI
Mme Isabelle ARNAUD
M. Francis DOUCE
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS
Mme Marie-Christine ROQUES
Mme Claire GRAO
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :
M. Guillaume ARCESE

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) propose divers ateliers au sein de l'Espace de Vie Sociale.

Dans ce cadre, il est proposé la mise en place d'un atelier Français Langue Étrangère (FLE) destiné à transmettre les bases de la langue française, à l'oral comme à l'écrit, en vue de favoriser l'intégration sociale et professionnelle des participants.

Pour l'animation de cet atelier, il est proposé de conclure une convention de prestation de service avec Madame Sandra QUINTIN.

L'atelier se tiendra chaque lundi, de 9h à 11h, hors vacances scolaires et jours fériés, sur la période allant du lundi 3 novembre 2025 au lundi 29 juin 2026.

La rémunération de la Prestataire est fixée à 50€ TTC par séance, sur la base des ateliers effectivement réalisés.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de prestation et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Le financement de la dépense est assuré au moyen des crédits inscrits à l'article 6288 du Budget Principal.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention avec Madame Sandra QUINTIN pour l'animation de l'atelier Français Langue Etrangère de l'Espace de Vie Sociale, dans les conditions précitées ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention ;
- décide d'inscrire la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Reçu à la Préfecture

le 29 OCT. 2025

Publié

le 29 OCT. 2025

Le 16/10/2025
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.



Pascal BUGIS

Convocation
10/10/2025

Elus en exercice 13
Présents 07
Procurations 05
Votants 12

Délibération n°
DEL202557

Objet
Finances
Convention avec
Sandra QUINTIN
Atelier arts plastiques
2025/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 16 octobre 2025 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Etaient présentes : Mme Baya ALGAY, Mme Marie-Bernadette BARLERIN, Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS, Mme Catherine FARRENQ, Mme Claire GRAO, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Fatiha REIKI
Mme Isabelle ARNAUD
M. Francis DOUCE
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS
Mme Marie-Christine ROQUES
Mme Claire GRAO
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :
M. Guillaume ARCESE

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) propose divers ateliers au sein de l'Espace de Vie Sociale.

Dans ce cadre, il est proposé la mise en place d'un atelier arts plastiques destiné à stimuler la créativité et l'expression personnelles mais également à renforcer l'accessibilité culturelle ainsi que le lien parent/enfant.

Pour l'animation de cet atelier, il est proposé de conclure une convention de prestation de service avec Madame Sandra QUINTIN.

L'atelier se tiendra un mercredi par mois, de 14h à 16h, hors vacances scolaires et jours fériés, sur la période allant du mercredi 5 novembre 2025 au mercredi 24 juin 2026.

La rémunération de la Prestataire est fixée à 50€ TTC par séance, sur la base des ateliers effectivement réalisés.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de prestation et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Le financement de la dépense est assuré au moyen des crédits inscrits à l'article 6288 du Budget Principal.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention avec Madame Sandra QUINTIN pour l'animation de l'atelier arts plastiques de l'Espace de Vie Sociale, dans les conditions précitées ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention ;
- décide d'inscrire la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Reçu à la Préfecture

le 29 OCT. 2025

Publié

le 29 OCT. 2025

Le 16/10/2025
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.



Pascal BUGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 16 octobre 2025 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Convocation
10/10/2025

Elus en exercice 13
Présents 07
Procurations 05
Votants 12

Délibération n°
DEL202558

Objet
Finances
Convention avec
Crossfit Castres
atelier Crossfit Seniors
Saison 2025/2026

Etaient présentes : Mme Baya ALGAY, Mme Marie-Bernadette BARLERIN, Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS, Mme Catherine FARRENQ, Mme Claire GRAO, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Fatiha REIKI
Mme Isabelle ARNAUD
M. Francis DOUCE
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS
Mme Marie-Christine ROQUES
Mme Claire GRAO
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :
M. Guillaume ARCESE

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) propose tout au long de l'année divers ateliers à destination des Seniors, organisés au sein de l'Espace Seniors de La Platé.

Dans ce cadre, afin d'assurer l'animation de l'atelier Crossfit Seniors pour la saison 2025-2026, il est proposé de conclure une convention de prestation de service avec Crossfit Castres.

L'atelier se tiendra chaque jeudi, de 11h à 12h, hors vacances scolaires et jours fériés, sur la période allant du lundi 3 novembre 2025 au vendredi 26 juin 2026.

La rémunération du Prestataire est fixée à 45€ TTC par heure, sur la base des ateliers effectivement réalisés. Un état récapitulatif mensuel permettra de calculer le montant dû en fonction des séances réellement assurées.

La dépense correspondante sera financée sur les crédits inscrits à l'article 6288 du budget principal du C.C.A.S.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de prestation et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Le financement de la dépense est assuré au moyen des crédits inscrits à l'article 6288 du Budget Principal.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention avec Crossfit Castres pour l'animation de l'atelier Crossfit Seniors de l'Espace Seniors de La Platé, dans les conditions précitées ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention ;
- décide d'inscrire la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Le 16/10/2025
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture

le 29 OCT. 2025

Publié

le 29 OCT. 2025



Pascal BUGIS

DEPARTEMENT
DU TARN

Convocation
10/10/2025

Elus en exercice 13
Présents 07
Procurations 05
Votants 12

Délibération n°
DEL202559

Objet
Aide Sociale
Convention locale de
partenariat CPAM TARN
et CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 16 octobre 2025 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Etaient présentes : Mme Baya ALGAY, Mme Marie-Bernadette BARLERIN, Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS, Mme Catherine FARRENQ, Mme Claire GRAO, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Fatiha REIKI
Mme Isabelle ARNAUD
M. Francis DOUCE
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS
Mme Marie-Christine ROQUES
Mme Claire GRAO
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :
M. Guillaume ARCESE

Le Centre Communal d'Action Sociale de Castres mène des actions en faveur des personnes en situation de précarité, notamment au travers de missions d'accès aux droits et d'accompagnement social individuel.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Tarn développe, pour sa part, une politique locale en faveur de l'accès aux droits et aux soins des publics fragiles.

Dans un souci commun de lutte contre les exclusions, il est proposé d'établir une convention locale de partenariat entre le C.C.A.S. de Castres et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Tarn, afin de formaliser et renforcer la coopération entre les deux institutions.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an et sera renouvelable par tacite reconduction.

Ainsi il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver la convention locale de partenariat à intervenir entre le C.C.A.S. de Castres et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Tarn ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention locale de partenariat à intervenir entre le C.C.A.S. de Castres et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Tarn ;
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Reçu à la Préfecture

le 29 OCT. 2025

Publié

le 29 OCT. 2025

Le 16/10/2025
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.



Pascal BUGIS